

DIRECTIVE SUR LE TRAVAIL DE FIN D'ETUDES MAITRISES UNIVERSITAIRES EN AREA STUDIES

Par souci de lisibilité, l'emploi du masculin comprend les femmes et les hommes dans l'ensemble de ce document.

Aux termes de l'article 10 Al.1 des Règlements d'études des Master en études européennes, Master Russie-Europe médiane, Master Moyen-Orient et Master en études africaines, l'étudiant doit choisir entre le mémoire de recherche ou le stage de fin d'études pour l'obtention de 30 crédits ECTS dans le cadre de son Master.

La présente directive a pour objectif de préciser les modalités de réalisation du mémoire et de déroulement du stage.

1. DISPOSITIONS GENERALES

Selon l'article 2.2 des Règlements d'études précités, « Le Master prépare à l'accès à une formation approfondie ou à l'exercice d'une activité professionnelle. Seule l'obtention du Master incluant la rédaction et la soutenance d'un mémoire permet l'accès à une formation approfondie. »

Avant la fin de son deuxième semestre d'études, l'étudiant informe le conseiller aux études de son choix entre le mémoire et le stage. S'il opte pour le mémoire, il doit communiquer le thème de ce dernier ainsi que le nom de son directeur de mémoire pressenti.

Un changement entre le stage et le mémoire est possible pour autant que l'étudiant en ait informé le conseiller aux études avant la fin du troisième semestre d'études.

Les étudiants ayant choisi le mémoire de recherche peuvent également effectuer un stage durant leur Master. Cependant, ils ne recevront aucun crédit ECTS. En revanche, il leur est possible d'obtenir des lettres de soutien du GSI en contactant le conseiller aux études.

2. LE MEMOIRE DE RECHERCHE

2.1 Objectifs du mémoire

Le mémoire de Master est un travail de recherche personnel et original, rédigé, en principe en français, même si l'anglais est toléré pour autant que le directeur de mémoire soit d'accord. Rédiger un mémoire permet de mettre en pratique les connaissances et les compétences acquises tout au long des études. Il nécessite rigueur et autonomie.

Le sujet doit impérativement comporter une dimension liée à la zone géographique étudiée au cours du Master. Il sera déterminé en accord avec le directeur de mémoire.

2.2 Modalités du mémoire de recherche

Le mémoire vaut 30 crédits ECTS sur les 120 crédits ECTS de chacun des 4 Masters.

L'étudiant doit rester en contact avec son directeur de mémoire afin de lui soumettre régulièrement l'avancement de son travail.

La date de la soutenance est fixée conjointement entre l'étudiant, son directeur de mémoire et le/les membre(s) du jury. L'étudiant est tenu d'en informer le secrétariat et de lui communiquer le titre exact du mémoire, ainsi que le/les nom(s) du jury. Le secrétariat des étudiants se charge ensuite de l'organisation (réservation de salles, préparation des documents administratifs).

L'étudiant doit remettre une version reliée de son mémoire au directeur et au(x) membre(s) du jury 2 semaines avant la date fixée pour la soutenance. Une version électronique doit également leur être transmise.

La soutenance n'est autorisée que pour autant que l'étudiant ait acquis les 90 crédits ECTS liés aux enseignements.

2.3 Contenu du mémoire de recherche

D'environ quatre-vingt pages, annexes et bibliographie non incluses, le mémoire doit être structuré de la manière suivante :

- 1- Une page de garde (voir modèle en page 9)
- 2- Un exemplaire signé de la déclaration attestant le caractère original du mémoire de recherche (disponible en page 10)
- 3- Un sommaire
- 4- Une introduction
- 5- Un développement
- 6- Une conclusion
- 7- Une bibliographie
- 8- Des annexes

2.3.1 La page de garde :

Il est important de la soigner. Elle doit comporter les éléments suivants :

- . Nom, prénom
- . Le titre
- . La mention du GSI et de l'Université de Genève
- . Le nom du programme dans lequel s'inscrit ce travail de recherche
- . Le nom du directeur de mémoire et du ou des membres du jury

2.3.2 La déclaration attestant le caractère original du mémoire de recherche :

Ce document doit obligatoirement être signé et joint au mémoire juste après la page de garde. Il engage l'étudiant qui atteste ne pas avoir plagié et avoir pris connaissance des sanctions passibles en cas de plagiat.

Le plagiat est le fait de faire passer pour sien tout travail qui est le fruit des recherches d'une autre personne.

2.3.3 Le sommaire :

Le sommaire expose le plan du mémoire et permet au lecteur de se repérer facilement dans le travail.

2.3.4 L'introduction:

Elle doit présenter les raisons du choix du sujet du mémoire et rappeler la dimension liée à la zone géographique étudiée en cours de Master.

2.3.5 Le développement :

Doivent être inclus dans cette partie : la présentation de la méthode d'analyse choisie, la problématique et les hypothèses, ainsi que l'analyse et la discussion des résultats. Le développement doit impérativement répondre aux exigences académiques. Il ne s'agit pas ici d'effectuer une simple compilation de données, mais bel et bien d'analyser et de construire une réflexion qui répond à la problématique et aux hypothèses de départ.

2.3.6 La conclusion :

La conclusion doit rappeler les principaux éléments développés et proposer une ouverture (solutions aux problèmes identifiés, nouvelles pistes de réflexion).

2.3.7 La bibliographie :

La bibliographie rassemble l'ensemble des sources et de la littérature consultées pour rédiger le travail de recherche.

2.3.8 Les annexes :

Tout document utile, soit dans la rédaction du travail, soit pour étayer les propos (cartes, interviews menées...) peut figurer dans les annexes.

2.4 Soutenance du mémoire de recherche

La soutenance du mémoire est publique et dure une soixantaine de minutes dont pas plus de 15 minutes consacrées à la présentation orale du travail.

Le candidat est évalué à la fois sur la qualité du mémoire écrit et sur sa défense orale. L'évaluation du mémoire ne peut faire l'objet que de deux tentatives. La note minimale de 4.0/6.0 doit être obtenue à l'issue de la soutenance sous peine d'échec.

Un double échec est éliminatoire.

La soutenance doit s'effectuer dans les limites du délai maximal de fin d'études indiqué sur le relevé de notes de l'étudiant.

La soutenance s'organise comme suit :

- Un exposé, par l'étudiant, d'une quinzaine de minutes composé de :
 - La justification du choix de son sujet
 - > Sa méthodologie
 - > Ses principaux résultats
 - Les apports et les limites de sa recherche
- Les évaluations et les questions du jury
- Les réponses de l'étudiant
- La délibération du jury et l'annonce de la note

2.5 Dépôt du mémoire de recherche

Le dépôt de la version définitive du mémoire (post-soutenance) constitue une condition obligatoire pour la délivrance du diplôme. Ce dépôt doit se faire en deux exemplaires auprès du secrétariat des étudiants dans les deux semaines qui suivent la soutenance, le cas échéant en tenant compte des exigences additionnelles formulées par le jury lors de la soutenance. Ces exemplaires sont archivés à la bibliothèque de l'UNIGE.

2.6 Publication électronique du mémoire

L'étudiant dont le mémoire a obtenu la note minimale de 5.5/6.0 suite à la soutenance peut demander la publication dans la collection Mémoires électroniques sur le site du GSI, ainsi que le dépôt dans l'Archive ouverte de l'Université de Genève. Seule la version éditée du texte destinée à l'Archive ouverte y est acceptée. L'Université de Genève en deviendra alors l'éditeur.

3. LE STAGE DE FIN D'ETUDES

3.1 Objectifs du stage

Le stage s'inscrit dans le cadre de la formation et du projet professionnel du stagiaire. Il a pour but la transposition des connaissances acquises dans le cadre des études de Master -en milieu professionnel- et la préparation à l'entrée dans la vie active. Il ne peut en aucun cas être assimilé à un emploi.

3.2 Modalités du stage

Le stage vaut 30 crédits ECTS sur les 120 crédits ECTS de chacun des 4 Masters. Le stage peut être réalisé dès lors que les étudiants justifient l'obtention d'au moins 60 crédits dont ceux du Tronc commun. Le stage peut être réalisé au 5^{ème} semestre, pour autant que les dates et l'organisation partenaire soient connues au début du semestre et pour autant que les étudiants justifient l'obtention d'au moins 90 crédits ECTS, sauf raisons exceptionnelles.

Le choix de l'Institution/l'entreprise au sein de laquelle est réalisé le stage doit être validé par le conseiller aux études.

3.3 Durée du stage

Le stage doit durer au minimum 2 mois et au maximum 6 mois. La durée du stage n'a pas d'influence sur le nombre de crédits acquis.

En dessous de 4 mois, le stage doit être à temps complet; au-dessus, il peut être à temps partiel. Les demandes de dérogations sont étudiées, par le conseiller aux études, au cas par cas, selon la pertinence du stage et l'opportunité pour l'étudiant. En cas de désaccord entre le conseiller aux études et l'étudiant, c'est au directeur du GSI de trancher.

3.4 Critères de sélection des stagiaires au sein de du Global Studies Institute

En cas de propositions de stages relayées par le GSI à la demande d'une institution ou d'une entreprise, 5 dossiers de candidatures maximum sont transmis. Les dossiers sont retenus selon les critères suivants :

- Vérification du nombre suffisant de crédits obtenus
- Adéquation par rapport aux exigences et compétences requises pour le stage (langue, domaine, etc.)
- Notes obtenues durant le Master
- Lettre de motivation

3.5 Procédure de validation du stage

Au terme du stage, le stagiaire recevra de l'institution/l'entreprise une attestation de stage indiquant sa durée, une description des tâches effectuées, ainsi qu'une évaluation de la qualité de la contribution du stagiaire.

Le stage doit donner lieu à un rapport de stage remis par le stagiaire et évalué au sein du Global Studies Institute. L'avis du Directeur de stage sur le rapport est recueilli. Le professeur référent, identifié avec le conseiller aux études en fonction de la thématique du stage, valide l'ensemble du processus. Au terme de la validation, 30 crédits ECTS sont acquis. Aucune note n'est attribuée.

Exceptionnellement, une séance d'évaluation du stage entre le conseiller aux études, le professeur référent et le Directeur de stage, peut-être organisée par l'Institut.

En cas de défaut de validation du rapport de stage, le Collège des professeurs est saisi. Il peut soit prononcer l'élimination du candidat, soit lui proposer un nouveau stage, d'une durée maximale de deux mois.

3.6 Conditions de validation du stage

Les 30 crédits associés au stage sont accordés si les conditions suivantes sont satisfaites :

- Le stage a été effectué dans sa totalité pour une durée équivalente à au moins deux mois, et est validé par l'organisation d'accueil par une attestation de stage. Cette attestation doit contenir les indications suivantes :
 - La durée du stage, avec dates de début et de fin de stage
 - > Une description de la tâche accomplie
 - Une évaluation de la qualité de la contribution du stagiaire
- Le stage et le rapport de stage ont été validés par le Professeur référent.

3.7 La convention tripartite de stage

La convention tripartite règle les rapports entre l'institution/l'entreprise, le Global Studies Institute et le stagiaire. Elle doit être signée par les trois parties (ou leur représentant). Elle définit la durée, les conditions et les missions assignées au stagiaire, ainsi que les critères et modalités d'évaluation du stage.

La signature de la convention doit intervenir au plus tard dans les 15 jours suivants le début du stage. En cas de non-respect de cette condition, le stage ne sera pas validé et il devra être interrompu.

3.8 Le déroulement du stage

Au niveau de l'institution/l'entreprise :

Le stagiaire doit accomplir les tâches qui lui sont confiées par l'institution/l'entreprise avec soin et selon ses compétences. Il doit se conformer aux règles et directives internes de l'institution/l'entreprise. Il doit observer un devoir de diligence et de discrétion en respectant notamment une obligation de confidentialité définie par son Directeur de stage.

Au niveau du Global Studies Institute:

Le stagiaire doit rédiger son rapport de stage sous les conseils de son Directeur de stage et de son professeur référent.

Le stage n'est pas rémunéré. L'institution peut néanmoins prévoir un défraiement.

3.9 Le rapport de stage

Le rapport de stage doit dresser un bilan de l'expérience acquise et présenter une analyse critique du stage effectué, au regard des compétences acquises durant les enseignements du Master. Le rapport de stage ne doit pas être une succession de descriptions des différentes missions qui ont été assignées au stagiaire. Le rapport de stage doit fournir une analyse académique articulant les éléments empiriques, obtenus lors du stage, avec les

enseignements théoriques fondés sur les enseignements suivis pendant le Master. Le rapport de stage doit respecter les règles et les attentes liées à un travail académique.

Le rapport de stage est évalué au sein de l'Institut par le professeur référent, après préavis du Directeur de stage et réception de l'attestation de stage délivrée par l'institution/l'entreprise d'accueil.

3.10 Délai de remise du rapport de stage

Le rapport final de stage rédigé en version papier doit parvenir au Directeur de stage, au professeur référent et au conseiller aux études au plus tard un mois après la fin du stage.

Le non-respect de cette condition, sauf dérogation accordée par le Directeur du Global Studies Institute sur préavis du professeur référent avant l'expiration du délai, empêche définitivement la validation du stage.

3.11 Contenu du rapport de stage

D'une trentaine de pages, annexes et bibliographies non incluses, le rapport doit être structuré de la manière suivante :

- 1- Une page de garde (voir modèle en page 11)
- 2- Un résumé et un sommaire
- 3- Des remerciements
- 4- Une introduction
- 5- Un développement
- 6- Une conclusion
- 7- Des annexes

3.11.1 La page de garde :

Elle est la vitrine du rapport de stage. Il est donc important de la soigner. Elle doit comporter les éléments suivants :

- . Nom, prénom
- . Nom du programme dans lequel s'inscrit ce rapport de stage
- . Les dates de stage
- . Le nom de l'institution/l'entreprise qui accueille le stage, le logo et l'adresse
- . La mention, le logo et l'adresse du GSI
- . Le nom du directeur de stage et du professeur référent
- . Le degré de confidentialité des informations contenues dans le rapport (aucune, faible, moyenne, élevée)

3.11.2 Le résumé et le sommaire :

La deuxième page du rapport propose deux outils qui facilitent la lecture du rapport. Un résumé du travail de stage qui explicite l'articulation de l'expérience empirique avec les connaissances académiques.

Le sommaire expose le plan du rapport et permet au lecteur de rapidement se repérer dans le travail.

3.11.3 Les remerciements :

Ils ne sont pas obligatoires mais offrent un espace pour citer les noms des personnes qui ont joué un rôle dans le succès du stage.

3.11.4 L'introduction :

Elle doit présenter les raisons du choix du stage dans une perspective académique, notamment les possibles enjeux théoriques ou méthodologiques pertinents, l'institution/l'entreprise d'accueil, ainsi que les missions confiées.

3.11.5 Le développement :

Il appartient au stagiaire de choisir la présentation la plus pertinente du contenu de son rapport de stage (thématique, chronologique, systémique, etc.). Le développement rappelle les objectifs des missions, les méthodes et moyens mis en œuvre, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées, les enjeux, les collaborateurs. Il doit mettre en articulation les éléments empiriques tirés du stage avec les enseignements académiques prodigués durant les cours et une confrontation de la pratique avec les théories et analyses avancées lors des enseignements. Cette partie du rapport doit faire le bilan du stage.

Le développement doit répondre aux exigences académiques. Tout élément d'analyse avancé doit être solidement ancré dans les faits ou la littérature avec des références en notes de bas de page, qui devront figurer dans la bibliographie annexée.

3.11.6 La conclusion :

La conclusion doit rappeler les éléments d'analyse majeurs du rapport. Elle peut aussi proposer des éléments de solutions sur les éventuels problèmes identifiés ou présenter de nouvelles pistes de réflexion. Elle inclut une évaluation par le stagiaire de l'intérêt et de la pertinence du stage effectué.

3.11.7 Les annexes :

Parmi les annexes doit figurer la bibliographie rassemblant l'ensemble des sources et de la littérature utilisées dans le rapport. Tout document de fond (rapport de mission, étude, etc.) réalisé durant le stage, peut figurer dans les annexes, sous réserve de l'obligation de confidentialité.

Genève, juillet 2019

GLOBAL STUDIES INSTITUTE DE L'UNIVERSITÉ DE GENEVE

Université de Genève

"Titre"

Mémoire de recherche présenté pour l'obtention de la Maîtrise universitaire ... (préciser de quelle maîtrise il s'agit) par M/Mme

rédigé sous la direction de....
Juré(e)(s)

Genève, 2019



DECLARATION ATTESTANT LE CARACTERE ORIGINAL DU MEMOIRE DE RECHERCHE

J'atteste avoir pris connaissance de la « Directive en matière de plagiat des étudiant-e-s » disponible sur le site internet du GSI et des sanctions encourues énoncées dans le règlement d'études concerné.

J'atteste que ce mémoire est un travail de recherche rédigé de manière autonome.

Je déclare que toutes les sources d'information utilisées sont citées de manière complète, y compris les sources internet.

Je suis conscient que le fait de ne pas citer une source ou de ne pas la citer correctement est constitutif de plagiat. En cas de plagiat avéré, la sanction peut aller jusqu'à l'exclusion de l'Université.

En tant qu'auteur de ce mémoire, je suis seul responsable de son contenu qui n'engage en rien la responsabilité de l'Université de Genève ou celle de mon directeur de mémoire.

Au vu de ce qui précède, je déclare sur l'honneur que le présent mémoire est original.
--

Nom/Prénom

Lieu/Date/Signature





Rapport de stage présenté dans le cadre de la Maîtrise universitaire
(préciser de quelle maîtrise il s'agit)
par M/Mme

Directeur de stage....
Professeur référent

Date du stage :

Degré de confidentialité (aucune/faible/moyenne/élevée)

Global Studies Institute
Rue des Vieux-Grenadiers 10
CH-1205 Genève

Coordonnées de l'institution d'accueil